



**FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES**

92FUND/Circ.51
SUPPFUND/Circ.4
30 juin 2005

**Notification de l'adhésion à la Convention de 1992 portant création du Fonds par
Saint-Kitts-et-Nevis et les Maldives et au Protocole portant création du
Fonds complémentaire par le Portugal, la Suède et les Pays-Bas**

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1992), l'Administrateur a l'honneur d'informer les États contractants que des instruments d'adhésion au Protocole de 1992 modifiant la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1992 portant création du Fonds) ont été déposés par Saint-Kitts-et-Nevis et les Maldives, les 2 mars et 20 mai 2005 respectivement. La Convention de 1992 portant création du Fonds entrera en vigueur à l'égard de Saint-Kitts-et-Nevis le 2 mars 2006, et des Maldives le 20 mai 2006.

La liste des 94 États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation de la Convention de 1992 portant création du Fonds ou d'adhésion à cette Convention figure au verso.

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds complémentaire international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds complémentaire), l'Administrateur a l'honneur d'informer les États contractants que des instruments d'adhésion au Protocole de 2003 à la Convention internationale de 1992 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Protocole portant création du Fonds complémentaire) ont été déposés par le Portugal, la Suède et les Pays-Bas, les 15 février, 5 mai et 16 juin 2005 respectivement. Le Protocole portant création du Fonds complémentaire est entré en vigueur à l'égard du Portugal le 15 mai 2005 et entrera en vigueur à l'égard de la Suède le 5 août 2005 et des Pays-Bas le 16 septembre 2005.

La liste des 11 États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du Protocole portant création du Fonds complémentaire ou d'adhésion à ce Protocole figure au verso.

* * *

États Membres du Fonds de 1992

<i>89 États à l'égard desquels Convention de 1992 portant création du Fonds est en vigueur</i>		
Algérie	France	Panama
Allemagne	Gabon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Angola	Géorgie	Pays-Bas
Antigua-et-Barbuda	Ghana	Philippines
Argentine	Grèce	Pologne
Australie	Grenade	Portugal
Bahamas	Guinée	Qatar
Bahreïn	Îles Marshall	République de Corée
Barbade	Inde	République dominicaine
Belgique	Irlande	Royaume-Uni
Belize	Islande	Sainte-Lucie
Brunéi Darussalam	Italie	Saint-Vincent-et-les- Grenadines
Cambodge	Jamaïque	Samoa
Cameroun	Japon	Seychelles
Canada	Kenya	Sierra Leone
Cap-Vert	Lettonie	Singapour
Chine (Région administrative spéciale de Hong-Kong)	Libéria	Slovénie
Chypre	Lituanie	Sri Lanka
Colombie	Madagascar	Suède
Comores	Malaisie	République-Unie de Tanzanie
Congo	Malte	Tonga
Croatie	Maroc	Trinité-et-Tobago
Danemark	Maurice	Tunisie
Djibouti	Mexique	Turquie
Dominique	Monaco	Tuvalu
Émirats arabes unis	Mozambique	Uruguay
Espagne	Namibie	Vanuatu
Fédération de Russie	Nigéria	Venezuela
Fidji	Norvège	
Finlande	Nouvelle-Zélande	
	Oman	
<i>Cinq États qui ont déposé un instrument d'adhésion, mais à l'égard desquels le Protocole modifiant la Convention portant création du Fonds n'entrera en vigueur qu'à la date indiquée</i>		
Estonie		6 août 2005
Afrique du Sud		1er octobre 2005
Israël		21 octobre 2005
Saint-Kitts-et-Nevis		2 mars 2006
Maldives		20 mai 2006

États Membres du Fonds complémentaire

<i>Neuf États parties au Protocole portant création du Fonds complémentaire</i>		
Allemagne	Finlande	Japon
Danemark	France	Norvège
Espagne	Irlande	Portugal
<i>Deux États qui ont déposé un instrument d'adhésion, mais à l'égard desquels le Protocole n'entrera en vigueur qu'à la date indiquée</i>		
Suède		5 août 2005
Pays-Bas		16 septembre 2005